

Déclaration de l'Assemblée consultative auprès du Congrès des peuples

« Nous peuples des Nations unies résolus préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances, à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites.. »

San Francisco, 26 juin 1945

**Réclamons un droit d'expression des peuples du monde au cœur
des Nations unies...**

Paris, le 4 septembre 2008

Déclaration commune

à l'occasion du soixantième anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

Constatant

- que 60 ans après la proclamation de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ceux mêmes des États qui l'ont signée et ratifiée ne garantissent toujours pas les droits essentiels contenus dans ladite déclaration ;
- que la liberté d'expression, d'opinion, de conscience est encore désignée comme un délit politique ;
- que les persécutions, les abus de pouvoir, la torture, l'intolérance culturelle, philosophique ou religieuse révèlent un déni des engagements pris par les États signataires ;
- que les minorités ne bénéficient pas du respect et de la protection juridique propre à leur identité ;
- qu'à la tribune de l'ONU les représentants des États s'allient ou se combattent selon leurs intérêts propres au détriment des intérêts des peuples et du souci de l'humanité.

Considérant

- Chacun des 30 articles énoncés dans la DUDH et tout particulièrement les [articles 21 et 28](#)
- Que sans recours individuel ou collectif à une instance supranationale les droits fondamentaux de l'homme ne peuvent pas être assurés dans le respect du caractère indivisible et inaliénable de ces droits

Nous, citoyens et démocrates du monde, véritables défenseurs de la souveraineté du peuple, unis dans une même exigence de reconnaissance sans condition de la dignité humaine, de l'universalité des droits de l'Homme et des libertés, décidés à agir dans l'esprit d'une fraternité commune

Réclamons

- Un droit d'expression du peuple mondial au cœur de l'institution onusienne existante

A cette fin :

- Que soit créée une assemblée représentative issue d'élections organisées au niveau mondial ;
- Que cette assemblée du peuple mondial soit une assemblée délibérante dotée de réels pouvoirs sur les questions relatives aux droits et libertés énoncées dans la Déclaration Universelle ;
- Que cette assemblée décide et agisse conformément aux règles démocratiques de procédures indépendamment de toute représentation étatique

- **En vertu de quoi**

- Exhortons nos chefs d'État et de gouvernement à porter notre requête à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations unies et à réitérer notre demande devant le Conseil de Sécurité, jusqu'à ce qu'une réforme de la Charte de l'ONU, respectueuse de notre volonté, soit entreprise
- Assurerons avec vigilance et détermination le suivi de ladite requête remise à nos représentants par délégation
- Affirmons être solidaires de tout engagement et de toute mobilisation du peuple mondial visant à soutenir cette cause

Déclarons la légitimité de notre requête en référence aux origines historiques de la Charte des Nations unies et au bien fondé de ses résolutions posées en préambule.

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (extraits)

article 21.3 . La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.

article 28 : Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.

Pertinence du concept...

A l'occasion du soixantième anniversaire de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme, l'Assemblée Consultative auprès du Congrès des Peuples (ASCOP) réunie a adopté une déclaration commune.

Cette déclaration constate que 60 ans après la proclamation de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme les États qui l'ont signée et ratifiée ne garantissent toujours pas les droits essentiels contenus dans ladite déclaration.

Considérant tout particulièrement les articles 21 et 28 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme :

article 21.3 . *La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.*

article 28 : *Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.*

l'Assemblée arrive à la conclusion que sans recours individuel ou collectif à une instance supranationale les droits fondamentaux de l'homme ne peuvent pas être assurés dans le respect du caractère indivisible et inaliénable de ces droits.

En conséquence, l'ASCOP réclame qu'un droit d'expression du peuple du monde au cœur de l'institution onusienne soit reconnu. Cela signifie qu'une Assemblée des peuples trouve sa légitimité à la tribune même de l'ONU.

La singularité de la revendication des ONG membres de l'ASCOP est qu'elle situe sa requête sous l'angle de la démocratie mondiale. Pour les démocrates mondiaux, il ne s'agit ni de réécrire la déclaration Universelle des Droits de l'Homme, ni de débattre à nouveau sur chaque détail de chacun des articles, ni même de chercher à replacer ce texte dans son contexte sociologique mais de mettre en éclairage les articles 21 et 28 de la DUDH concernant l'accomplissement des droits et libertés décrits dans la déclaration.

Le point de départ de cette déclaration commune a été initié *via* Internet, du mois de janvier au mois de mars 2007, par un débat intitulé : « *Un forum pour faire battre le cœur de la démocratie* ». Cet espace d'échange et de propositions a permis de mener une réflexion collective dont la synthèse a abouti à l'élaboration d'une déclaration de l'Assemblée consultative auprès du congrès des peuples.

Synthèse du débat

Un forum pour faire battre le coeur de la démocratie

Les interventions font ressortir des pistes de réflexion diverses ne se rattachant pas toujours à la problématique posée mais riches d'interrogations, d'esprit de recherche et de volonté de dialogue. Une grande partie du contenu porte sur les revendications relatives au manque de liberté. Les participants font état d'existences sociales vécues comme contraignantes. Ils expriment leur souffrance consécutive à cette absence de liberté, particulièrement, par rapport à leur engagement lorsqu'il est politique dans certains pays, de conscience, d'opinion ou religieux dans d'autres. Un opposant au régime de son pays signale les abus dont il a été victime lorsque les autorités lui ont « retiré » son diplôme. L'exemple donné ici est manifeste de l'arbitraire d'un État qui « attribue » et qui « enlève ». Dans l'ensemble la fonction des autorités est perçue comme injuste, abusive, voire incompréhensible... D'autres s'indignent des gaspillages des richesses du monde par les États censés gérer et protéger les biens des hommes.

Enfin, quelques interventions dénoncent des situations géopolitiques dont les conflits restent toujours sans solution...

L'autre type d'intervention récurrent soulève des interrogations concernant l'utilisation de certains concepts. Les participants demandent des éclaircissements, par exemple, concernant le sens de :

- l'intitulé « Droits de l'Homme », les distinctions Homme / Humanité
- la naissance de la DUDH...
- l'impact de la DUDH, ... son devenir...

Les débats rebondissent, notamment, sur des constats comme celui de John Chégera : « *notre assemblée des peuples aujourd'hui n'a pas de pouvoir et ne peut faire respecter les droits de l'Homme* ».

Par ailleurs, l'accent est mis sur les droits et les devoirs (droits = indissociables des devoirs), la notion de citoyenneté (constitutif du lien social et du respect de l'environnement), ainsi que la fraternité en tant que principe comportemental incluant la reconnaissance du lien fondamental entre les hommes.

Certaines réponses apportées au cours des interventions procèdent par une remontée historique. Un intervenant souligne que la démocratie n'est pas l'exclusivité de la civilisation grecque qu'elle existait déjà au sein d'autres civilisations qui peuvent être des références intéressantes. On relève quelques observations mettant en doute la notion d'universalité en raison de « différences de conceptions » entre les civilisations.

Des comparaisons sont établies entre la déclaration française de 1789, la date de création de la Charte de l'ONU et l'élaboration de la DUDH. Thierry Toulon met en relief la « citoyenneté » valorisée dans la déclaration de 1789 en montrant le

paradoxe existant entre l'état d'esprit bourgeois de cette déclaration qui pourtant était « citoyenne » et la DUDH tandis que la modératrice du forum (Marie-Françoise Lamperti) commente l'un des aspects de cette révolution de 1789 où déjà la légitimité du peuple a été usurpée, ce que ne manque pas d'expliquer Daniel à propos de l'article 2 de la Charte de l'ONU (commentaire repris et développé dans le même axe de réflexion par la modératrice).

Au cours des débats, cette usurpation de légitimité est révélée en référence à l'article 2 de la Charte de l'ONU. L'interventionnisme désastreux des ambassadeurs s'imposant lors de la rédaction de la Charte de l'ONU est clairement affirmé.

Les remarques concernant l'article 2 de la Charte font apparaître également les conséquences de la politique conduite par les États. Les enjeux au niveau étatique (politiques, idéologiques, économiques) ont pris le pas sur préoccupations existentielles du peuple. L'absence d'une prise en compte concrète et réelle des questions existentielles (remplacée le plus souvent par un simulacre de concertation) et le manque d'implication tiennent les peuples éloignés des décisions qui les concernent.

A partir de l'article 28 énoncé en introduction du forum, trois mots sont retenus par Daniel Durand « social », « international » « ordre ». Des définitions sont apportées. Daniel explique que la DUDH est compatible avec le concept de démocratie mondiale et souligne la différence de sens entre « inter-nation » (international) et « mondial ». Il attire l'attention sur la nécessité de « réguler ». Il établit un lien direct entre l'article 2 et les éléments jusqu'ici laissés en jachère ou ignorés par l'ONU. Parallèlement, l'article 21 est mis en exergue. Son énoncé explique Daniel est la preuve d'une ouverture pour un « après l'ONU ». Le changement est amorcé ici pour peu qu'on y consacre une lecture attentive « nous avons droit à prendre part (droit d'associations) aux affaires publiques de la Terre et la volonté du peuple (mondial) est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics (mondiaux).

Les débats s'orientent désormais vers ce questionnement : que faire ? Comment faire ? Le représentant à l'ONU, René Wadlow (Citoyens du Monde/ USA), pour sa part, informe du projet de toutes les ONG sur le plan international, à l'occasion de l'anniversaire de la DUDH, afin de produire une déclaration commune. Il fait des propositions pour que l'ASCOP se joigne à la déclaration des autres ONG. Celle-ci (la déclaration), dit-il, marquera notre attachement à la DUDH et proposera une liste de « trois points de domaine où des nouveaux efforts doivent être entrepris » :

- Dans les zones de conflit (intégration des normes de droits de l'Homme et de droit humanitaire (convention de Genève);
- le droit des migrants (notamment les migrants illégaux) ;
- l'égalité Homme / femme (la mise en application de la législation restant lente).

En réponse à René Wadlow, la modératrice du forum salue la perspective des contributions des ONG comme étant une démarche collective de la plus haute importance qui révèle la mobilisation de tous en faveur des droits de l'Homme. Toutefois, Marie-Françoise Lamperti insiste sur la démarche différente de l'ASCOP

en précisant que cette action met en éclairage les articles 21 et 28 et peut se distinguer par sa force de propositions.

Dés lors, il est proposé d'ouvrir une concertation au sein des ONG membres de l'ASCOP afin de rédiger une déclaration commune marquant la nécessité pour les peuples du monde de « se réapproprier » « leur espace de parole », « leur puissance d'action » donc la reconnaissance de leur légitimité.

Ils s'engagent à nos côtés.....

Association pour la Promotion de la Solidarité (France)

World Resource Consult Ltd (Accra, Ghana)

Fondation Lovesse pour l'Education et la Paix "FOLEP" (Bohicon, Bénin)

Centre Béninois pour le Développement des Initiatives à la Base "CBDIBA"
(Bohicon, Bénin)

Conseil International de Liaison pour une Autorité Mondiale de l'Environnement
"CILAME" (France)

Centre d'Enregistrement des Citoyens du Monde du Togo "Recim-Togo"

Les Volontaires de la Santé (Côte d'Ivoire)

Fédération Internationale pour la Justice en Chine (siège international à Paris,
FR)

Ekta Parishad (Inde) Mouvement pour la justice en Inde

Asocio de Mondcivitanoj (AWC) Esperanto-Sekcio (internacia sidejo en
Magdeburg, DE)

Bagagérue (Paris, FR)

France-Tibet (Argenton sur Creuse, FR)

Peuples Solidaires Belgique ASBL - (Gilles Smedts)

World Citizens Association (Australia)

Ligue pour la défense et la vulgarisation des droits de l'homme (Mbanza Ngungu,
Rép. Dém du Congo)

Club des Cultures et Loisirs (Lomé, Togo)

Fédération des Associations Culturelles Sérères du Sénégal (Dakar)

Quelques définitions

Qu'est-ce que l'Assemblée consultative auprès du Congrès des peuples ?

L'Assemblée consultative auprès du Congrès des Peuples (ASCOP) fait le lien entre les individus et les ONG face aux problèmes de société qu'ils rencontrent. C'est un espace de concertation qui cherche à développer la démocratie participative d'où naissent des projets soumis au Congrès des peuples dans le but de fixer des actions communes à mener.

L'ASCOP est actuellement constituée de 79 organisations de 21 pays différents. (46 signataires de la charte de l'ASCOP + 33 signataires de la charte pour une Institution Mondiale de Solidarité)

Algérie - Australie - Bénin - Brésil - Burkina Faso – Burundi – Cameroun - Congo - R.D.Congo - Côte d'Ivoire - Etats-Unis - France - Ghana - Inde – Pérou - Pologne – Sénégal - Suisse – Tchèque - Togo – Ukraine - Transnational

L'ASCOP entretient des relations formelles avec les collectifs mondialistes plus anglophones : « **Coalition for Democratic World Government** » (USA) - « **World Movement for Global Democracy** » (Inde)

Qu'est-ce que le Congrès des Peuples ?

Le Congrès des Peuples est la première assemblée qui compte 45 délégués élus par 100 000 personnes dans 120 pays différents. Il vise à préparer les conditions nécessaires à une constitution fédérale mondiale, par une réforme de la Charte des Nations Unies.

Le Congrès des Peuples se réunit en session ordinaire tous les 18 mois. La prochaine session aura lieu à Brasilia du 12 au 15 mai 2009..

- <http://www.recim.org/kdp/cdpeuples.htm>

Qu'est-ce que les Citoyens du Monde ?

Le concept général de citoyen du monde trouve son origine dans le [stoïcisme](#), dont les philosophes sont les premiers à s'identifier comme citoyens du monde (voir [Zénon de Citium](#)). Il a des affinités avec l'[existentialisme](#), courant philosophique qui met en avant la liberté individuelle, la responsabilité ainsi que la subjectivité, et

considère chaque homme comme un être unique qui est maître de ses actes et de son destin.

Certains citoyens du monde peuvent s'engager pour développer un sentiment d'identité commune et de coexistence pacifique entre les habitants de la planète, tout en respectant les diversités locales

Plusieurs philosophes contemporains comme [Jürgen Habermas](#), [Jean-Marc Ferry](#) ou des [communautariens](#) nord-américains tels [Charles Taylor](#) ou [Michael Walzer](#) ont également réfléchi à ce que pourrait être un État mondial ou une communauté politique mondiale. Notons en passant que le terme *communautarien* ne réfère pas nécessairement aux thèses du [communautarisme](#), en tout cas dans le vocabulaire de Jean-Marc Ferry.

Approches politiques

Les citoyens du monde ne sont pas astreints à soutenir telle ou telle [religion](#) ou [idéologie](#), mais adhèrent au refus de toute discrimination basée sur la nationalité, sur l'origine, sur la race, la religion ou le sexe.

Dans le cadre de cette liberté et diversité d'opinions, il ne peut leur être attribué un programme politique. Toutefois on trouve souvent cités tout, partie (ou, pour les plus platoniques, aucun) des objectifs tels que :

- une [mondialisation](#) démocratique passant notamment par un transfert du pouvoir des nations vers un pouvoir à l'échelle mondiale
- penser l'organisation politique du Monde d'une manière analogue à l'[État](#) mais qui s'en différencie étant donné les problèmes que poserait l'absence d'*Autre* d'un État mondial, comme y insistent [Jean-Marc Ferry](#) et [Jürgen Habermas](#).
- l'élimination de la [pauvreté](#) à l'échelle mondiale
- un [système international d'unités](#) et de mesures
- une [monnaie](#) universelle
- l'[éducation](#) partout sur la planète
- une prise en charge mondiale des problèmes de [santé](#)
- la prise en charge mondiale des questions écologiques et biotechnologiques (les [dérèglements climatiques](#) par exemple ne sont pas des questions nationales)

Entretiens avec ...



Robert Sarrazac

Robert Sarrazac a conçu en 1947 et expérimenté les mondialisations de communes, entre 1949 et 1958. Il avait 37 ans en 1950. Il a 87 ans.

Quel fut le point de départ de votre engagement ?

je suis obligé de parler d'un périple personnel qui a commencé le 6 août 1945, jour de l'explosion de la première bombe atomique sur Hiroshima. J'avais alors en charge le " Service Information Allemagne " au Ministère des Prisonniers et Déportés que dirigeait Henri Frenay. Il m'avait demandé fin 44 de créer ce Service pour tenter de réduire le fossé psychologique qui séparait de nous les 1100 000 prisonniers de guerre enfermés dans les camps depuis juin 1940.

La bombe d'Hiroshima fut, après mon séjour de 18 mois en Chine et la création du " Service National des Écoles de Cadres du Maquis " aux prises avec la Gestapo, le troisième choc de ma vie. Nous assistions ce jour-là à la fin du système de défense multi-millénaire consistant à porter des poitrines et des armes aux frontières. Il était prévisible que des bombes atomiques miniaturisées seraient mises sur des fusées portant à des milliers de kilomètres. Une nouvelle période de l'histoire humaine commençait.

Je décidais de tout quitter pour fonder un Centre de réflexion sur les nouveaux problèmes qui allaient se poser à l'espèce humaine menacée d'autodestruction... Début octobre 1945, je quittais l'armée et créais en février 1946 avec deux amis, le " Centre de Recherches et d'Expression Mondialiste " en même temps qu'un petit réseau d'une vingtaine de camarades " Le Front Humain des Citoyens du Monde ".

De quelles manières avez-vous pris position ?

Dans la période 1946-47, nous avons étudié les processus à venir de " mondialisation "... Nous avons alors créé les mots nouveaux de " mondialisation ", " mondialisme ", " mondialiste ", " mondialité ", " techniques d'approche de la mondialité ". Mais nous étions aussi tendus vers l'action. Il fallait d'abord sortir du pacifisme bêlant comme on l'avait trop connu entre 1919 et 1939.

multiples conférences et séminaires, à Paris et en province ; diffusion de documents par la petite Société d'Éditions, "Peuples et Paix " ; nombreuses rencontres et discussions avec des écrivains connus: Breton, Mounier, Vercors, Queneau, Paulhan, des scientifiques: Pierre Girard, Francis Perrin, qui avec les journalistes furent les véritables opérateurs de chocs sur l'opinion internationale que nous allions pouvoir donner face à l'Assemblée Générale de l'ONU, entre octobre et décembre 1948.

Simultanément nous avons établi des relations cordiales avec le " Groupe Parlementaire Britannique pour un Gouvernement Mondial " qui comptait 146 Députés, Travailleurs, Libéraux ou Conservateurs. Nous avons également participé aux deux premiers Congrès des mouvements fédéralistes pour un Gouvernement Mondial, à Montreux en 1947 et à Luxembourg en août 1948. C'est au retour de Luxembourg, fin août 1948, que nous avons découvert en première page de " France Soir " l'existence de Garry Davis, Citoyen du Monde numéro 1...

Que s'est-il passé en novembre et décembre 1948 ?

Le 19 novembre. Après des semaines de préparation et d'organisation minutieuse, ce fut l'interruption de l'Assemblée Générale, au moment précis où VICHINSKY représentant de l'URSS, ancien procureur des fameux Procès de Moscou, prenait la parole. Nous avons préparé à plusieurs une adresse brève et percutante qu'on devait lire. Les caméras de CBS et NBC pour les actualités américaines étaient en place... Les policiers norvégiens de l'ONU voyant Garry Davis assis au premier rang près des caméras pressentaient que quelque chose allait se passer.. Soudain, dans le silence qui était lourd, un militant se lève et dit d'une voix forte : " Et maintenant la parole est au Peuple du Monde pour quarante secondes ". Aussitôt Garry Davis se précipite vers le balconnet en saillie dominant le podium des Délégués des États et commence à lire la fameuse adresse : " Au nom des peuples du monde qui ne sont pas représentés ici, je vous interromps ". Ceinturé et bâillonné par les policiers, il ne peut en dire qu'une partie... Comme prévu, du second balconnet, à une dizaine de mètres, je réussis à dire la fin, ceinturé trop tard par les policiers. A l'entracte, Albert Camus et les Personnalités des " Amis de Garry Davis " tenaient à la brasserie en face du Palais une conférence de presse. Le lendemain, la Presse française et internationale racontait l'événement dans ses détails.

Le 2 décembre. Toujours à l'appel des mêmes personnalités et du réseau médiatique, rassemblement salle Pleyel pour adresser un message au Président de l'ONU. 2 700 personnes dans la salle, 3 000 dans la rue. Le texte d'un " Message du peuple parisien " au Docteur EVATT, Président de l'Assemblée Générale est adopté à l'unanimité. Trois questions précises lui sont posées sur les intentions et capacités de l'ONU. Il est averti que sa réponse sera donnée au Peuple de Paris au Vélodrome d'Hiver le 9 décembre à 20 H 45.

Le 9 décembre. A 17 H, le Secrétariat du Docteur EVATT nous remettait sa lettre de réponse, document étonnant avouant l'impuissance de l'ONU " dont le rôle n'est pas d'organiser la paix mais de la maintenir quand les États l'auront organisée ". Peu après 20 H 45, elle était lue aux 17 000 participants de cette soirée vraiment mémorable. La vérité était enfin avouée... Dans les six semaines suivantes, nous recevions 370 000 lettres dont 70 000 de France.

Comment avez-vous eu l'idée de mondialiser Cahors ?

Le concept de mondialisation des communes date de 1947. De 1946 à 1948, nous avons appris à expérimenter. Après l'expérience de l'O.N.U., nous étions résolus à tenter l'expérience des mondialisations des communes qui n'intéressait pas Garry Davis. Notre collaboration cessa et il poursuivit son action personnelle. Nous conservions des rapports amicaux et nous l'avons invité à venir parler à Cahors... Ce fut le hasard d'une rencontre dans le train Paris-Toulouse qui m'orienta vers Cahors. Ma rencontre avec Émile Bayant, instituteur à Cahors... Un enthousiasme collectif, l'étonnante participation de toute la population les 24 et 25 juin émerveillèrent Lord Boyd Orr, Henry Osborne, les délégations étrangères, André Breton, André Fontaine et tous les journalistes... C'était un signal prophétique, un appel à l'accélération des prises de conscience de la solidarisation planétaire en cours. Il me paraît évident que les mondialisations de Cahors du Monde et du département du Lot, fêtées le 25 juin 1950, va d'ici peu prendre sa vraie place dans l'Histoire... Les noms de Calvet, Sauvé, Francès, Vayssette, Dehan, Mirouze, Latrémoière, Juskiewinski, et mon ami Elie Taillefer restent dans les mémoires. Ce fut une expérience inoubliable de fraternité vécue...

J'étais et je reste convaincu de la nécessité de mondialiser les communes. C'est au cours d'escales en Asie en 1938 (Colombo, Singapour) puis en Chine en 1939-40 (Tonkin, Cambodge) qu'une évidence s'est imposée à mon esprit: la cellule de base de la vie civilisée a toujours été le village, la ville, hier à travers le Conseil des Anciens, aujourd'hui le Conseil Municipal... Notons un fait qui n'est pas assez reconnu : toute commune fait cohabiter sur son territoire des tempéraments, des croyances, des choix politiques divers et opposés. Toute commune est donc une autorité morale indiscutable. Elle a un poids social que n'ont pas les individus. Aussi, elles peuvent se déclarer " Territoire Mondial ", participer à des élections mondiales pour faire naître un pouvoir protecteur mondial... Sans interférer en rien dans les fonctions et les jeux habituels des États, les communes délibérant en commun en nombre toujours croissant, sur la gravité des nouveaux problèmes mondiaux sans solution, pourraient apporter une contribution inédite à leur solution. Et avec la certitude qu'elles seraient au moins écoutées avec respect.

Et.... Garry Davis



Quel fut le point de départ de votre engagement ?

La guerre, ce fut un véritable choc. D'abord un choc par rapport à mon éducation familiale. Mon père était un chef d'orchestre réputé, Meyer Davis, fréquemment convié à la Maison-Blanche. Ma mère, Hilda, était également artiste. Mes deux autres frères étaient musiciens, ma sœur et moi étions comédiens. En 1940, je jouais dans un théâtre ; ma philosophie était alors de rendre le public heureux... J'ai été appelé en 1941, comme pilote de bombardier dans la 8ème U.S. Air Force (stationnement près de Londres) ...

Mes cibles étaient alors l'Allemagne, la Belgique... J'étais jeune, j'avais été happé par la propagande de la guerre... 5 miles au dessus des populations civiles, c'était une sorte de fantaisie... Rien dans mon éducation ne m'avait préparé à être un tueur. A ma 6ème mission au-dessus de Berlin, mon avion a été touché par la DCA, j'ai dû me poser en Suède. Interné, je me suis évadé trois mois après. J'ai alors traversé ce qu'on appelle une crise de conscience.

Le fait qu'on soit entré dans une période d'extermination avec pour seule excuse que la guerre des nations était légale, j'ai eu besoin de réfléchir... J'ai repensé mon identité envers les États souverains qui étaient responsables de la guerre. Au lieu de retourner à Broadway poursuivre une carrière obscure d'acteur, j'ai décidé de faire triompher l'idée d'un gouvernement mondial, seule solution à mes yeux pour éviter un nouveau conflit.

De quelles manières concrètes avez-vous pris position ?

A 27 ans, j'ai choisi de faire parler de moi pour donner corps à mon idée...

Premièrement, dès mon arrivée en France en mai 1948, j'ai rompu avec ma patrie d'origine en remettant symboliquement mon passeport américain à l'ambassade des États-Unis à Paris.

Deuxièmement devenu apatride, j'avais le droit et le devoir de choisir ma citoyenneté... Parce que l'humanité était en danger, j'étais en danger.. je me suis donc déclaré citoyen du monde. Je n'étais pas Américain, Français ou Japonais, en sortant du ventre de ma mère, j'étais entré dans la famille Monde pour le meilleur et pour le pire...

Troisièmement, j'ai dressé ma tente sur les marches de la Place de Chaillot devant le Palais du Trocadéro, y campant jour et nuit, pour demander asile et protection à

l'Assemblée Générale de l'ONU qui se tenait dans le Palais... Un mois plus tard une vingtaine d'intellectuels dont Albert Camus, André Gide, Jean-Paul Sartre, André Breton, l'abbé Pierre sont venus me soutenir

Quatrièmement j'ai lancé le " Registre International des Citoyens du Monde ", c'est-à-dire l'enregistrement des citoyens du monde par la prise d'une carte d'identité numérotée ; l'idée était simple et immédiatement réalisable. Robert Sarrazac m'avait convaincu de l'intérêt de la notion nouvelle d'"Institutions Mondiales Techniques Neutres "...

A l'époque d'autres, de nombreux savants atomistes et intellectuels, comme Einstein, Gandhi, Willkie... avaient déjà écrit des livres sur le besoin d'une loi mondiale disant que la guerre n'était plus légale...

Certains ont commenté votre "naïveté" et votre course aux médias ?

D'une part, je n'étais pas naïf, au contraire ... La naïveté, c'était et c'est toujours, de croire que l'on peut avoir la paix avec les mêmes institutions. je ne crois pas non plus à l'efficacité du fédéralisme où toutes les nations renonceraient à une partie de leur souveraineté pour créer un gouvernement mondial... Ce n'est pas aux États mais à chaque citoyen, enregistré comme citoyen du monde, d'élire un gouvernement mondial ... De même, en est-il de l'élaboration d'une constitution mondiale ; j'en ai dix sur mon bureau... Mais, une constitution qui n'a pas le soutien du peuple, ce n'est qu'un morceau de papier...

D'autre part, j'étais apatride, la presse était mon seul ambassadeur. Je n'ai pas eu le soutien d'un État ou d'une ambassade. J'étais donc seul avec mon idée et quelques amis. La presse fut pour moi un outil de travail. Nous n'avions pas d'argent mais nous avions des idées. Je ne pouvais pas me contenter d'envoyer des communiqués à la presse. J'ai donc voulu surprendre, attirer leur attention... La presse, vous savez, est en partie achetée par l'État par les hommes d'affaires. Il fallait faire réagir nos hommes politiques... jusqu'à Cahors!

Que s'est-il passé après ces années de forte mobilisation personnelle ?

Entre 1948 et 1950, nous avons eu quelques 750 000 personnes enregistrées. La dessus la guerre de Corée a éclaté... J'ai continué à militer... J'ai créé symboliquement le passeport mondial; écrit 4 livres sur le sujet; créé le journal World Citizen News, fondé la World Citizen Foundation, lancé 4 sites sur internet : dont un sur " Worldgovernment " et un site personnel " Garrydavis "... je me suis même présenté sous l'étiquette du parti des Citoyens du Monde à la candidature de maire de Washington en 1986 et à la candidature de Président des États-Unis en 1988... Une fois encore, ce n'étaient que des gestes symboliques mais qui m'ont permis d'expliquer qu'on pouvait être citoyen du monde à n'importe quel niveau de la politique...

Des citoyens du monde de renommée mondiale.....

Hans THIRRING, professeur de Physique, membre de l'académie des Sciences (Autriche)

Albert CHANTRAINE, écrivain (Belgique)

Karel POMA, docteur en sciences (Belgique)

Willy WINKELMANS, professeur en économie (Belgique)

Josué de CASTRO, ancien président du Conseil de la F.A.O (Brésil)

Linus PAULING, prix Nobel de Chimie 1954, prix Nobel de la Paix 1962 (Etats-Unis)

Pierre AUGER, physicien (France)

Guy AURENCHE (France)

Hervé BAZIN, écrivain (France)

Pierre BERGER (France)

Antonin BESSON, procureur général (France)

François BILLETDOUX, auteur dramatique (France)

Georges BLOND, écrivain (France)

Edouard BONNEFOUS, académicien, ancien ministre (France)

André BRETON, écrivain (France)

Robert BURON, homme politique, ancien ministre (France)

Albert CAMUS, écrivain, prix Nobel de littérature (France)

René CASSIN, juriste, homme politique, prix Nobel de la Paix (France)

Jean-Roger CAUSSIMON, compositeur interprète, (France)

Michel CEPEDE, ancien président du Conseil de la FAO (France)

Bernard CLAVEL, écrivain (France)

Emmanuel d'ASTIER DE LA VIGERIE, Journaliste (France)

Jacques de BOURBON-BUSSET, écrivain, membre de l'Académie (France)

André DILIGENT, homme politique, sénateur-Maire de Tourcoing (France)

Georges DUHAMEL, écrivain, académicien (France)

Jean FOURASTIE, économiste (France)

Georges FRIEDMANN, sociologue (France)

Jacques GAILLOT, évêque (France)

Roger IKOR, écrivain (France)

Albert JACQUARD, scientifique, essayiste, généticien (France)

Général Germain JOUSSE (France)

Alfred KASTLER, membre de l'Institut, prix Nobel de Physique (France)

Paul de LA PRADELLE, universitaire, Fondateur de l'Institut d'Etudes Mondialistes (France)

Henri LABORIT, biologiste (France)

Robert MALLET, universitaire, fondateur du Comité Permanent Mondialiste (France)

Alexandre MARC, théoricien du fédéralisme (France)

Tristan MENDES FRANCE, journaliste (France)

Alexandre MINKOWSKI, professeur de médecine (France)

Emmanuel MONNIER, réalisateur (France)

Théodore MONOD, naturaliste (France)

Jean PAULHAN, écrivain, journaliste (France)

Louis PERILLER, ancien ambassadeur (France)

Abbé PIERRE, fondateur des Communautés Emmaüs (France)

Frédéric POTTECHER, journaliste (France)

Raymond QUENEAU, écrivain (France)

Hubert REEVES, astrophysicien (France)

Jean ROSTAND, biologiste et écrivain, membre de l'Institut (France)

Emile SERVAN-SCHREIBER Journaliste (France)

Pierre SUDREAU, ancien ministre (France)

Paul-Emile VICTOR, explorateur (France)

Joseph WRESINSKI, ecclésiastique, fondateur d'ATD-Quart-Monde (France)

Lord BEVERIDGE (Grande-Bretagne)

Lord BOYD ORR Premier directeur de la F.A.O. Prix Nobel de la Paix 1949 (Grande-Bretagne)

Yehudi MEHUNIN Musicien (Grande-Bretagne)

Lord Bertrand RUSSEL, philosophe, mathématicien, prix Nobel de littérature (Grande-Bretagne)

Mme Rajan NEHRU, écrivain (Inde)

Sarvepalli RADHAKRISHNA, philosophe, homme politique (Inde)

Danilo DOLCI, pionnier du développement socio-économique de la Sicile (Italie)

SS Paul VI (Italie)

SHINZO HAMAI, ancien maire d'Hiroshima (Japon)

Toyohiko KAGAWA (Japon)

Satsuo YAMADA, ancien maire d'Hiroshima (Japon)

CHEIKH-ANTA DIOP, écrivain (Sénégal)

Léopold SENGHOR, écrivain, ancien chef d'Etat.(Sénégal)

Jacques MULTHALER, fondateur de l'association Ecole Instrument de Paix (Suisse)

Edmond PRIVAT, diplomate suisse, fédéraliste et espérantiste (Suisse)

Joseph-Lukl HROMAKDA, professeur de théologie, président de Christian Peace Conference (Tchécoslovaquie)

Ivan SUPEK, professeur de philosophie et de sciences, membre de l'Académie des sciences et des lettres (Yougoslavie)

13 CITOYENS DU MONDE

de réputation mondiale lancent un appel :

"En l'absence d'une loi supranationale, les Etats sont obligés de compter sur la force pour défendre leurs intérêts. Conséquence : la guerre, voulue ou accidentelle, devenant depuis la désintégration de l'atome et le développement des armes bactériologiques, l'absurde "solution finale", le génocide étendu à toute la race humaine.

En l'absence d'institutions mondiales capables d'assurer la satisfaction des besoins fondamentaux communs à tous, la personne humaine est bafouée. Tandis que d'immenses richesses sont gâchées, les deux tiers de l'humanité souffrent de la faim.

Les progrès de la science et de la technique rendent pourtant possible l'organisation d'une communauté mondiale où règneraient la paix et l'abondance, où les libertés fondamentales seraient garanties aux individus, aux peuples, aux nations.

Pourquoi n'en est-il pas ainsi ? Parce que les gouvernements, hypnotisés par leur devoir de faire primer les intérêts nationaux de leurs pays, loin d'accepter les transformations nécessaires, entravent même l'action des institutions internationales créées pour défendre la paix universelle et servir l'homme.

Le salut, alors, ne peut venir que du peuple du monde, des individus qui le forment, de chacun de nous.

Le premier acte, simple mais efficace, que nous invitons chacun de vous à accomplir, comme nous l'avons fait nous-même, c'est de vous [ENREGISTRER COMME CITOYEN DU MONDE.](#)

Le second pas que nous ferons ensemble, si vous êtes assez nombreux à répondre à notre appel, sera d'organiser, sur une base transnationale, l'élection de délégués chargés de défendre la cause de l'homme, d'exprimer les revendications du peuple du monde et, finalement, d'élaborer la loi du monde pacifique et civilisé."

Ont signé :

Lord BOYD ORR (Grande Bretagne) Premier directeur de la F.A.O. (1945-1948) Prix Nobel de la Paix 1949. Josué de CASTRO (Brésil). Ex-Président du Conseil de la F.A.O., Président-Fondateur du Centre International de Développement. Danilo DOLCI (Italie) Pionnier du développement socio-économique de la Sicile. SHINZO HAMAI (Japon) ancien Maire d'Hiroshima. Pr J-L.HROMADKA

(Tchécoslovaquie) Professeur de théologie. Président de "Christian Peace Conference". Pr. Alfred KASTLER (France) Prix Nobel de physique 1966. Membre de l'Institut (Académie des Sciences). Mme Rajan NEHRU (Inde). Pr. Linus PAULING (U.S.A.) Prix Nobel de chimie 1954. Prix Nobel de la Paix 1962. Abbé PIERRE (France) Fondateur des Communautés d'Emmaüs. Jean ROSTAND (France) biologiste et écrivain. Membre de l'Institut (Académie Française) Lord Bertrand RUSSEL (Grande Bretagne) Philosophe. Mathématicien. Prix Nobel de Littérature 1949. Pr. Ivan SUPEK (Yougoslavie) Professeur de philosophie et de Sciences. Membre de l'Académie des Sciences et des Lettres. Président du mouvement Pugwash yougoslave. Pr. Hans THIRRING (Autriche) Professeur de physique à l'université de Vienne. Membre de l'Académie des Sciences.

3 mars 1966

Extraits de la Charte des Nations unies

CHAPITRE I BUTS ET PRINCIPES

Article 1

Les buts des Nations Unies sont les suivants :

1. Maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix;
2. Développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde;
3. Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion;
4. Etre un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes.

Article 2

L'Organisation des Nations Unies et ses Membres, dans la poursuite des buts énoncés à l'Article 1, doivent agir conformément aux principes suivants :

1. L'Organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres.
2. Les Membres de l'Organisation, afin d'assurer à tous la jouissance des droits et avantages résultant de leur qualité de Membre, doivent remplir de bonne foi les obligations qu'ils ont assumées aux termes de la présente Charte.
3. Les Membres de l'Organisation règlent leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger.
4. Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre

l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies.

5. Les Membres de l'Organisation donnent à celle-ci pleine assistance dans toute action entreprise par elle conformément aux dispositions de la présente Charte et s'abstiennent de prêter assistance à un Etat contre lequel l'Organisation entreprend une action préventive ou coercitive.
6. L'Organisation fait en sorte que les Etats qui ne sont pas Membres des Nations Unies agissent conformément à ces principes dans la mesure nécessaire au maintien de la paix et de la sécurité internationales.
7. Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat ni n'oblige les Membres à soumettre des affaires de ce genre à une procédure de règlement aux termes de la présente Charte; toutefois, ce principe ne porte en rien atteinte à l'application des mesures de coercition prévues au Chapitre VII.

« ... Il nous faudra faire un grand effort de volonté et d'intelligence pour édifier un système qui préserve vraiment la paix et qui fonctionne dans l'intérêt de tous les peuples de la terre... »

Xavier PEREZ de CUELLAR